

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 30 juin 2016

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR L'EXERCICE 2016

Mesdames, Messieurs,

Cette décision modificative a pour but de reprendre et d'affecter les résultats 2015 ainsi que d'apporter les ajustements financiers nécessaires à la bonne exécution budgétaire 2016.

Elle porte, toutes sections confondues, :

- le budget principal à 2 435,196 millions d'euros ;
- le budget annexe d'assainissement à 128,151 millions d'euros.

1) L'incidence de la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à créer un cadre permettant à l'ensemble des acteurs concernés de se projeter dans l'avenir en anticipant la perte d'autonomie, en la prenant mieux en charge lorsqu'elle survient et en adaptant la société au vieillissement. Elle promeut une approche territoriale afin d'appréhender les enjeux locaux et l'organisation des réponses par les acteurs en présence.

Les objectifs de cette loi sont :

- l'anticipation de la perte d'autonomie ;
- l'adaptation de la société au vieillissement ;
- l'accompagnement de la perte d'autonomie ;
- la gouvernance de ces évolutions.



Le décret n°2016-212 du 26 février 2016, pris en application de la loi, précise les dispositions liées au relèvement des plans d'aide pour les personnes les plus dépendantes, à l'allègement de la participation financière des bénéficiaires et à la prise en compte par l'APA des dispositifs de répit pour les aidants.

Il est également précisé les modalités de calcul et de versement des nouveaux concours versés aux départements par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et permet de connaître le nouveau concours que la CNSA versera au Département. Le concours APA de la CNSA est désormais divisé en deux parts :

- la première part correspond au concours antérieur à la loi, qui restera inchangé ;
- la deuxième part compense les charges nouvelles.

Le concours prévisionnel au titre de l'exercice 2016 est de 6,838 millions d'euros. Toutefois 90 % du montant sera versé en 2016.

Pour tenir compte de ces ajustements, il est proposé d'inscrire en décision modificative 6,150 millions d'euros en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, l'arrêté du 5 avril 2016 fixe le montant des concours alloués aux Départements au titre de la Conférence des financeurs créée par la Loi.

Pour la Seine-Saint-Denis, le concours financier correspondant aux autres actions de prévention s'élève à 0,660 millions d'euros en 2016. Il est destiné à financer les actions d'amélioration de l'accès aux équipements, de développement des services d'aide et de soins et la mise en œuvre d'autres actions collectives de prévention.

Le concours financier relatif au forfait autonomie est destiné à soutenir les « résidences autonomie » (anciennement foyers logement) qui ne perçoivent pas le forfait soin afin de conforter leur mission de prévention de la perte d'autonomie. Ce concours s'élève à 1,607 million d'euros en 2016.

Il est donc également proposé d'inscrire en décision modificative, en dépenses et en recettes, 2,267 millions d'euros correspondants à la mise en place de la Conférence des financeurs.

2) Les ajustements de recettes générales et des prélèvements

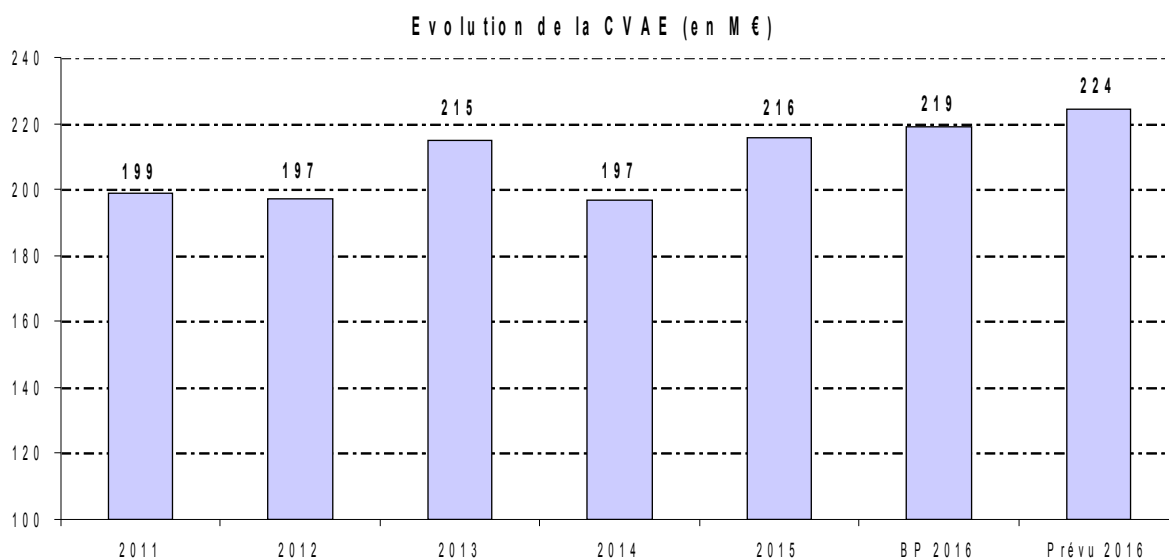
En millions d'euros	Produit net DM	Dépenses	Recettes
Recettes générales et prélèvements	12,373	2,064	14,437

Le montant des recettes générales est globalement augmenté de 14,437 millions d'euros.

Ces ajustements tiennent compte des éléments suivants :

- l'inscription du montant du fonds de soutien exceptionnel voté en Loi de finances rectificative pour 2015, et destiné aux Départements faisant face à des dépenses élevées de RSA, qui s'élève pour la Seine-Saint-Denis à 5,522 millions d'euros ;

- l'abondement de certaines recettes :
 - une augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 5,521 millions d'euros, recette fortement volatile comme le montre le graphique suivant :



- une augmentation nette de 4,361 millions d'euros du fonds de péréquation des DMTO par rapport aux prévisions du BP 2016. En définitive, le prélèvement net du Département sera de 0,451 million d'euros en 2016, alors qu'il s'élevait à 4,811 millions d'euros en 2015.
- la prise en compte de la diminution du produit de la taxe sur le foncier bâti voté au BP 2016.

En effet, les bases notifiées par les services fiscaux progressent en 2016 de 0,74 % par rapport aux bases définitives de 2015. Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases de 1 % votée en Loi de finances pour 2016, les bases physiques diminuent donc de 0,26 %.

Le produit voté au BP 2016 reposait sur l'hypothèse d'une reconduction de la progression des bases de 2,33 % et s'élevait à 403,468 millions d'euros. Le produit pour 2016 notifié par les services fiscaux s'élève à 396,349 millions d'euros, en baisse de 7,119 millions d'euros par rapport au BP 2016.

Parallèlement, le montant des allocations compensatrices relatives aux pertes de bases dues à des décisions d'exonération décidées par l'État augmente de 4,636 millions d'euros par rapport au BP 2016.

En définitive, le Département subit ainsi par rapport au vote du BP 2016, une perte de produit de 2,483 millions d'euros. Un courrier a été adressé au Premier ministre pour dénoncer cette perte de recettes et demander la mise en place de compensations.

3) Les autres ajustements sectoriels

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	-1,836 M€	1,859 M€	-0,643 M€

En investissement, les autres ajustements portent sur les recettes, afin de tenir compte de l'actualisation d'échéanciers de versement.

En fonctionnement, les ajustements en dépenses recouvrent principalement :

- 0,266 million d'euros au titre de la participation à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;
- 0,100 million d'euros pour l'animation des parcs ;
- 0,350 million d'euros pour les prises en location nouvelles (centre CDPS Saint-Denis/Aubervilliers, PMI de Noisy-le-Grand, CSS d'Aulnay-sous-Bois) ;
- 0,139 million d'euros pour le soutien de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- 0,085 million d'euros pour la protection juridique des majeurs.

4) Les mouvements d'ordres et comptables

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Intégration de frais d'études	13,249 M€	13,249 M€		
Autres mouvements d'ordre	-0,256 M€			-0,256 M€
Transfert comptable entre sections		2,800 M€		-2,800 M€
PRO (autofinancement volontaire)		7,280 M€	7,280 M€	
Couverture du résultat d'investissement 2015	41,773 M€	41,773 M€		
TOTAL	54,766 M€	65,102 M€	7,280 M€	-3,056 M€

5) Proposition d'équilibre et d'affectation des résultats 2015

Au regard de l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2015 et après couverture du résultat d'investissement 2015, le montant de l'excédent libre d'affectation du budget principal s'élève à 46,051 millions d'euros, auquel s'ajoute la différence entre les ajustements en recettes et en dépenses prévus à l'occasion de cette décision modificative et précédemment exposés.

Il est proposé d'affecter cette recette à l'ajustement ou l'inscription des dépenses suivantes :

- l'abondement des dépenses de personnel (rémunérations et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) à hauteur de 3,000 millions d'euros, notamment pour faire face au relèvement du point d'indice et à des besoins ponctuels de renforts.

Cet ajustement porte le niveau des dépenses de personnel prévues en 2016 à hauteur de 335,457 millions d'euros (hors assistants familiaux), en progression de 2,41 % par rapport au compte administratif 2015 ;

- l'inscription de premiers crédits de paiement au titre du Plan mobilités durables, présenté ce jour au Conseil départemental.

En effet, nos actions en matière de diversité des modes de transports sont confrontées à de forts enjeux et exigences en termes de qualité des espaces publics, d'adaptation aux nouveaux besoins des territoires en mutation et d'accès à toutes les mobilités.

De plus, notre réseau doit constituer un terrain privilégié d'expérimentation pour les technologies de demain notamment en matière de travaux publics et de déplacements.

En conséquence, le Département met en œuvre dès 2016 les premières actions de ce plan. C'est en ce sens qu'il est proposé une inscription d'un montant de 5 millions d'euros dans le cadre des nouvelles autorisations de programme proposées au vote à ce stade budgétaire.

Ces enveloppes pluriannuelles sont les suivantes :

- accompagnement des grands projets urbains : travaux d'aménagement intégrant l'utilisation de matériaux de dernière génération, pour un montant de 4 millions d'euros, et études prospectives pour un montant de 0,5 million d'euros ;
 - aménagements en faveur des transports en commun, pour un montant de 0,500 million d'euros ;
 - sécurité routière : renforcement de la sécurité et de la visibilité des rues pour un montant de 1 million d'euros ;
 - aménagements d'itinéraires cyclables et des modes doux : aménagements favorisant la marche pour un montant de 5 millions d'euros et aménagements cyclables pour un montant de 5 millions d'euros ;
 - régulation du trafic : optimisation de la circulation à l'aide des données de trafic pour un montant de 0,5 million d'euros ;
 - jalonement : amélioration de la lisibilité du réseau de voirie pour un montant de 0,800 million d'euros.
-
- l'inscription d'une subvention complémentaire de 3,500 millions d'euros au profit de Seine-Saint-Denis Habitat dans le cadre de la renégociation de la convention pluriannuelle et en lien avec la CGLLS ;
-
- la mise en réserve de 15,385 millions d'euros pour préparer, sous condition expresse d'un accord avec l'ensemble des partenaires (Région, État et territoires concernés), les investissements d'avenir du parc de la Poudrerie et pour pallier la baisse anticipée des financements régionaux en faveur des plans d'investissement à venir (parcs, culture, sports...). En effet, le Conseil régional a remis en question les nombreux projets cofinancés dans le cadre des précédents Contrats particuliers Région-

Département (CPRD) et menace de se désengager des investissements nécessaires au développement du territoire ;

- alors que les discussions se poursuivent avec le Gouvernement, mais en raison des positions contradictoires au sein de l'ADF et afin de ne pas prendre le risque de pénaliser *in fine* les allocataires au mois de décembre, il est proposé l'inscription prévisionnelle de 27,200 millions d'euros pour l'ajustement des dépenses d'allocation de RSA, reconduisant la progression observée au cours des six premiers mois, en attendant de connaître les modalités de la recentralisation du financement du RSA et prenant en compte la hausse annuelle de 2 % de l'allocation liée au plan contre la pauvreté.

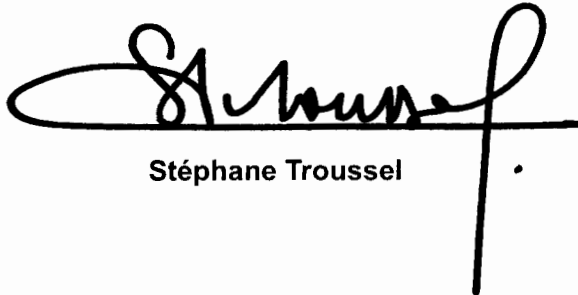
Le Département continue d'exiger la renationalisation du financement du RSA ainsi que le moratoire de la baisse de la DGF.

Après décision modificative, le montant inscrit au titre de l'allocation RSA s'établit à 472,996 millions d'euros.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative pour l'exercice budgétaire 2016.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Stéphane Troussel

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
DM 2016**

FONCTIONNEMENT		
<i>En millions d'euros</i>	Dépenses	Recettes
Ajustements sectoriels	0,054	0,339
Affectation du résultat 2015		0,710
Frais financiers	0,7	
PRO (autofinancement volontaire)	0,157	
Autres opérations d'ordre	0,041	-0,097
TOTAL fonctionnement	0,952	0,952

INVESTISSEMENT		
<i>En millions d'euros</i>	Dépenses	Recettes
Ajustements sectoriels	4,549	1,819
Dette	3,52	-1,805
Reprise des résultats	13,616	13,616
Affectation du résultat 2015		7,761
PRO (autofinancement volontaire)		0,157
Autres opérations d'ordre	0,682	0,819
TOTAL investissement	22,367	22,367

Dans le cadre de la décision modificative pour l'exercice 2016, les mouvements financiers de chacune des sections sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes supplémentaires à hauteur de 0,340 million d'euros résultent essentiellement de l'inscription d'un complément de la prime AQUEx (0,070 million d'euros) et de participations complémentaires liées aux raccordements (0,200 million d'euros).

Après prises en compte de l'excédent reporté et de l'ajustement des dotations aux amortissements, l'autofinancement est abondé à hauteur de 0,157 million d'euros.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses supplémentaires recouvrent :

- 4,549 millions d'euros au titre des travaux et moyens, portant principalement sur les opérations préalables à l'aménagement du tramway T1 et aux opérations de réhabilitations et de dévoiements des réseaux dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro ;

- 3,520 millions d'euros pour le remboursement anticipé d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole. En effet, cet emprunt a été souscrit en 2012 à un taux variable égal à l'index Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 2,87 %. Le retour de la liquidité et la baisse des marges bancaires rendent les conditions de marchés actuelles notablement plus intéressantes. C'est pourquoi il est procédé au remboursement anticipé de cet emprunt afin de réduire la charge des intérêts supportée par la collectivité.

Délibération n° du 30 juin 2016

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées, les rapporteurs entendus,

après en avoir délibéré

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour la décision modificative de 2016, qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 151 788 483,20 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 130 637 213,30 euros en dépenses et en recettes, en mouvements réels.

Section d'investissement

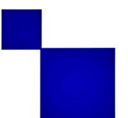
- 85 630 958,57 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 71 956 474,88 euros en dépenses et 64 126 872,36 euros en recettes, en mouvements réels.

Section de fonctionnement

- 66 157 524,63 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 58 680 738,42 euros en dépenses et 66 510 340,94 euros en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE le budget principal et le budget annexe suivants :

Budget principal



Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 63 264 100,92 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 50 271 417,23 euros en dépenses et 42 735 914,71 euros en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 65 205 524,63 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 57 925 838,42 euros en dépenses et 65 461 340,94 euros en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 22 366 857,65 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 21 685 057,65 euros en dépenses et 21 390 957,65 euros en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 952 000 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 754 900 euros en dépenses et 1 049 000 euros en recettes.

- CREE une provision pour risques et charges de 15 385 496,78 euros, destinée à préparer, sous condition d'un accord avec l'ensemble des partenaires, la gestion future du parc de la Poudrerie et pallier la baisse anticipée des financements régionaux en faveur des plans d'investissement à venir ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valery Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Nouvelles autorisations de programme (en euros)

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - DM 2016
2016	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	PMD Aménagements bus	500 000,00
			PMD Aménagements favorisant la marche	5 000 000,00
			PMD Aménagements cyclables	5 000 000,00
			PMD Optimisation de la circulation	500 000,00
		Réseau routier	PMD Etudes prospectives	500 000,00
			PMD Travaux d'aménagement grands projets urbains	4 000 000,00
			PMD Renfort sécurité routière accès collèges	1 000 000,00
		PMD Jalonnement	800 000,00	
TOTAL				17 300 000,00